

Direction Générale des Services
GB/TM/YP/KB

DÉCISION MUNICIPALE N°202352

Convention à intervenir avec la Gendarmerie

Participation des policiers municipaux du Lavandou aux entraînements physiques communs dans le domaine de l'intervention professionnelle

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 août 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué à son Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, et notamment «de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu la convention n°2022-026 conclue le 2 mars 2022 avec la Gendarmerie ayant pour objet la participation des agents de Police Municipale aux entraînements physiques communs dans le domaine de l'intervention professionnelle, pour la période du 1^{er} mars 2022 au 1^{er} mars 2023,

Considérant que ladite convention est arrivée à son terme le 1^{er} mars 2023 et qu'il convient de la renouveler,

DECIDE

Article 1 : Une convention sera conclue avec la Gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur, sise 162 Avenue de la Timone - CS 90086 - 13387 MARSEILLE Cedex 10, ayant pour objet la participation des agents de Police Municipale aux entraînements physiques communs dans le domaine de l'intervention professionnelle.

Article 2 : Ladite convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2023, à titre gratuit.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 4 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 6 avril 2023

Le Maire
Gil Bernardi

